

Qu'est-ce qu'un SAGE?

Document de planification issu d'une **concertation collective** visant à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Outil de mise en œuvre de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, il décline les orientations du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**.



DCE : vise l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques par la mise en œuvre d'une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau (23 octobre 2000).

LEMA : retranscrit les principes de la DCE (30 décembre 2006).

SDAGE : Document de planification fixant les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des 6 grands bassins versants hydrographiques dont le bassin Loire Bretagne.

Enjeux

Les enjeux identifiés lors de la phase d'élaboration du SAGE Léon Trégor sont les suivants :

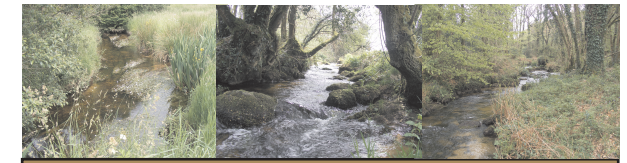
- Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?
- Comment assurer durablement l'approvisionnement en eau potable pour tous ?
- Comment garantir des milieux aquatiques et naturels de qualité ?
- Comment mieux préserver les milieux littoraux et prévenir les conflits d'usages ?
- Comment réduire la vulnérabilité aux risques naturels ?
- Comment mettre en œuvre le SAGE ?

Contact :



SAGE Léon Trégor
Syndicat mixte du Haut-Léon
2, place de la mairie
29410 Saint Thégonnec
Tél: 02.98.79.64.89
Fax: 02.98.79.67.05
sageleontregor@orange.fr

Réalisation : Syndicat mixte du Haut-Léon
Edition : Décembre 2014



SAGE Léon Trégor

Territoire

1 100 km²

53 communes (38 en totalité)

Finistère et Côtes d'Armor (2 communes)

Principaux cours d'eau et structures opérationnelles :

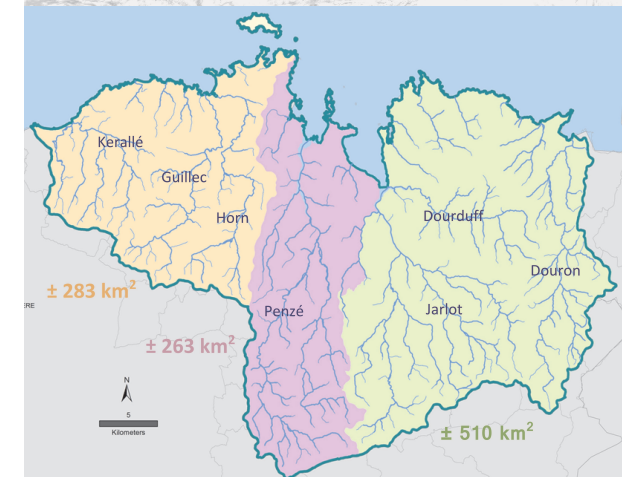
Horn-Guillec-Kerallé ;

Syndicat Mixte de l'Horn

Penzé ; Syndicat Mixte du Haut-Léon

Jarlot-Dourduff-Douron ;

Syndicat Mixte du Trégor

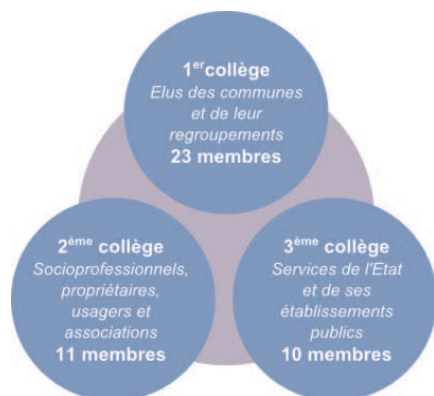


Instances

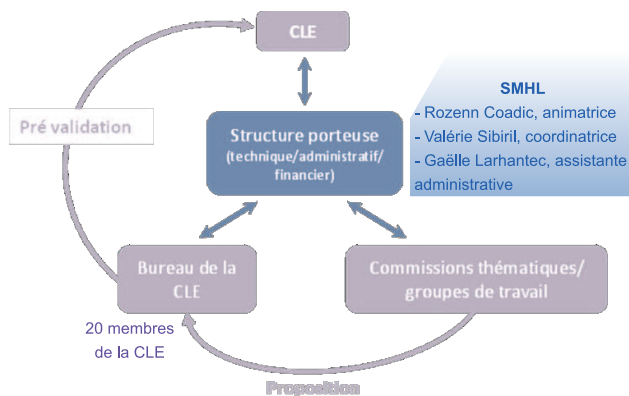
Commission Locale de l'Eau (CLE)

44 membres

Lieu de concertation, de débats et de prises de décisions. Elle organise et gère la phase d'élaboration puis la mise en œuvre du SAGE.



Elle est assistée d'un Bureau, de commissions/groupes de travail et d'une équipe technique :



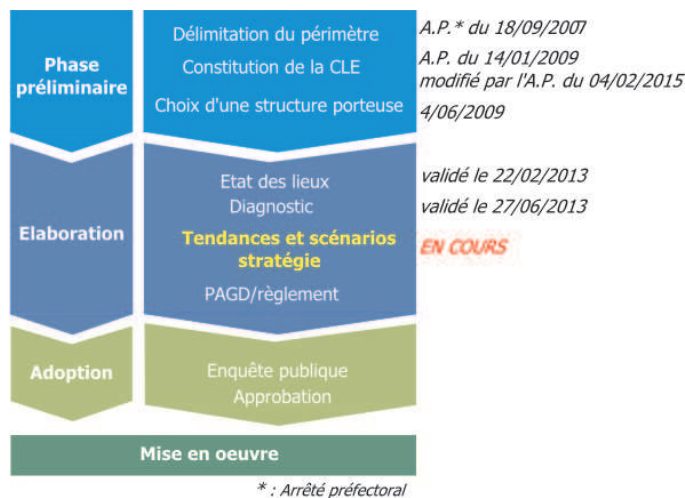
Structure porteuse

Syndicat Mixte du Haut-Léon
(gestion technique,
administrative et financière)



Il met à la disposition de la CLE les moyens matériels et humains nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du SAGE et assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination des études.

Où en est-on?



Le SAGE Léon Trégor est en **phase d'élaboration**.

Après validation de l'état des lieux et du diagnostic au cours de l'année 2013, les travaux continuent avec **l'étude scénarios tendanciel et contrastés** qui va permettre de définir la **stratégie** du SAGE (prévue pour mi 2015).

*A.P. : Arrêté préfectoral

Portée juridique

Le SAGE se compose de 2 documents dont la portée juridique diffère :

Plan d'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, ainsi que les objectifs et les dispositions pour les atteindre.

Il est opposable aux décisions administratives (règle de compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau et des documents d'urbanisme).

Règlement : édicte des règles précises permettant d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD.

Il est opposable à l'administration et aux tiers (règle de conformité, installations classées, projets relevant de la "nomenclature eau").

SAGE : En résumé...

Document de planification établi dans la **concertation** visant la **conciliation** des usages de l'eau **Opposable** aux administrations et aux tiers